

Séance inaugurale du séminaire « Droits asiatiques »
**ÉTAT DES LIEUX DE LA RECHERCHE SUR LES
DROITS ASIATIQUES**



Jeudi 9 juin 2022

Université Paris 1 Panthéon – Sorbonne

Salle des Séminaires, Campus Port Royal, Centre Lourcine, 1, Rue de la
Glacière 75013 Paris & en visio-conférence sur Zoom

Inscription obligatoire (entrée libre dans la limite des places disponibles) :
<https://iredies.panthonsorbonne.fr/evenements/seminaire-droits-asiatiques>

Sous la direction de Linxin He, Virginie Kuoch, et Eugénie Mérieau

Le droit, « invention » par excellence de la Rome antique, serait la marque singulière de la culture occidentale. En Europe et aux Etats-Unis, les études oriental(ist)es ont longtemps posé le droit comme critère ultime de modernité, divisant le monde entre un Occident réglé par le droit et un Orient sans droit; ce dernier se serait ensuite modernisé par un processus d'occidentalisation, largement juriciste. Comme l'écrit Jean Escarra, « l'opposition traditionnellement établie entre l'Orient et l'Occident ne se rencontre nulle part plus nette que dans le domaine du droit. Les peuples dits de civilisation occidentale vivent tous, à des degrés variables, sur une conception gréco-romaine de la loi [qui fonctionne avec des tribunaux et un corps de « doctrine »]. Ces caractères s'effacent à mesure que l'on s'avance vers l'est. Aux extrémités de l'Asie, la Chine, dans le puissant faisceau de valeurs spirituelles et morales qu'elle a créé et qu'elle a longtemps projeté sur tant de nations voisines : Corée, Japon, Annam, Siam, Birmanie, n'a fait à la loi et au droit qu'une place inférieure ». (*Le droit chinois*, Sirey, 1936). Par conséquent, le droit en Asie ne serait ni essentiel ni « tout-à-fait du droit ». Cette opinion est-elle pertinente ? Quel est l'état de nos connaissances sur les droits asiatiques aujourd'hui ? A quels enjeux méthodologiques et épistémologiques devons-nous faire face dans notre démarche comparative ? Notre séminaire vise à répondre à ces questions et à revisiter nos catégories produites par la rencontre juridique entre « l'Orient et l'Occident ».

Programme

14h – 14h30 Accueil des participants et présentation générale

Propos introductifs : Pierre Brunet (IRJS), Yann Kerbrat (IREDIÉS),
Xavier Philippe (ISJPS)

Mots des organisateurs : Linxin He, Virginie Kuoch, Eugénie Mérieau

14h30 – 16h15 Panel 1 « Enjeux et défis de la recherche sur les droits asiatiques »

Sous la présidence d'Eugénie Mérieau, Maîtresse de conférences en droit public, ISJPS

Frédéric Constant, Professeur d'histoire du droit à l'Université Côte d'Azur :
« *Panorama mondial des études sur le droit chinois* »

Béatrice Jaluzot, Maîtresse de conférences HDR en droit privé à SciencesPo Lyon, Directrice de l'Institut d'Asie Orientale :
« *Les études de droit japonais en Occident : un état des lieux de l'enseignement et de la recherche* »

Jean-Louis Halpérin, Professeur d'histoire du droit à l'Ecole Normale Supérieure de Paris :
« *Tensions entre principe d'égalité et lois personnels dans les droits asiatiques* »

Jérôme Bourgon, Historien, Directeur de recherche émérite au CNRS, Section 33, Mondes modernes et contemporains, ENS Lyon :
« *La continuité historique du droit chinois* »

Jean-Pierre Cabestan, Professeur de Sciences Politiques à l'Université Baptiste de Hong Kong. Directeur de recherches au CNRS, section 36 sociologie et sciences du droit :

« *Chine : État de lois sans État de droit* »

Discussions (15h45 – 16h15)

16h15 – 17h30 Panel 2 : « Nouveaux agendas de recherche en droits asiatiques »

Sous la présidence de Linxin He, Maître de conférences en droit international et européen, IREDIÉS

Virginie Kuoch, Doctorante en droit constitutionnel comparé à l'Ecole de droit de la Sorbonne (IRJS) :
« *La nature hybride du droit constitutionnel hong kongais* »

Jean-Baptiste Scherrer, Doctorant en droit privé à l'Ecole de droit de la Sorbonne (IRJS) :
« *La grenouille dans le puits ne connaît pas l'océan. Une fable japonaise sur les concepts juridiques* »

Valentin Martin, Doctorant en droit international à l'Ecole de droit de la Sorbonne (IREDIÉS) :
« *La politique juridique extérieure de la Chine à l'égard du règlement des différends internationaux* »

Discussions (17h15 – 17h30)

17h30 : Clôture et lancement de l'ouvrage d'Eugénie Mérieau, *Constitutional Bricolage : Thailand's Sacred Monarchy vs. The Rule of Law*, Oxford : Hart, 2021.